

DELIBERATION N° 84/01-06 : CLASSES DE DECOUVERTE : INDEMNITE AUX INSTITUTEURS

Sur proposition de Monsieur SQUILLACE, Conseiller Municipal chargé des Affaires Scolaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'attribuer une indemnité de 600 F 00 à Mademoiselle L'HUILLIER et Madame NOEL, institutrices, ou leurs remplaçantes, qui vont assurer le fonctionnement des classes de découverte qui se dérouleront au Centre UFOVAL "Clairsapin" 88430 ARRENTES-DE-CORCIEUX, du Jeudi 17 Avril au Samedi 21 Avril 1984, pour les élèves des cours préparatoires de l'Ecole primaire Jacques Prévert, afin de compenser les frais découlant de cette charge supplémentaire.